

**Atelier de clôture du projet « Participation structurée du secteur privé congolais pour l'élaboration des textes réglementaires et des documents d'opérationnalisation et d'application de l'APV-FLEGT »**



*Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la FAO, la CE, ASDI ou DFID*

ATIBT Congo

13 décembre 2019

## Table des matières

1. INTRODUCTION .....	3
2. OBJECTIFS(S) .....	3
3. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	3
4. CEREMONIE DE CLOTURE.....	7
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	8
6. ANNEXES.....	9

## Abréviation et acronyme

<b>APV</b>	Accord de Partenariat Volontaire-Law Enforcement Governance and trade
<b>AIS</b>	Auditeur Indépendant de Système
<b>ATIBT</b>	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
<b>CCM</b>	Comité de Mise en œuvre de l'APV
<b>CLFT</b>	Cellule de la Légalité Forestière et Traçabilité
<b>FLEGT</b>	Forest Law Enforcement Governance and Trade
<b>OIF</b>	Observation Indépendante des Forêts
<b>ONG</b>	Organisation Non gouvernementale
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie Forestière
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>SIVL</b>	Système Informatique de Vérification de la Légalité
<b>SNOIE</b>	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
<b>SVL</b>	Système de Vérification de la Légalité

## 1. INTRODUCTION

---

Depuis le 25 juin 2018, l'Association Technique Internationale de Bois Tropicaux (ATIBT), a obtenu un accord de financement de l'Union Européenne à travers le programme UE FAO FLEGT, pour la mise en œuvre du projet « Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV FLEGT ». Ce projet avait pour objectif de renforcer les activités de plaidoyer du secteur privé de la filière bois par:

- D'avantage d'information des sociétés forestières et industrielles sur les contenus des projets de textes réglementaires et des documents d'opérationnalisation et d'application du SVL ;
- Une participation renforcée et organisée de ces sociétés à la formulation commune des amendements aux projets de textes et de documents ;
- Une meilleure représentation du secteur privé lors des réunions nationales organisées par l'administration et liées aux projets de textes et de documents.

L'ouverture des bureaux de l'ATIBT Congo en juillet 2018 a permis de lancer les activités dudit projet en août 2018 et l'atelier de lancement a eu lieu le 19 septembre 2018.

Pendant dix-huit mois, l'ATIBT Congo s'est employée à mettre en œuvre ce projet avec le concours de ses partenaires. Des actions multiples ont été menées auprès des acteurs du secteur privé, du gouvernement, de la société civile, ainsi que d'autres partenaires, dans le but de soutenir le plaidoyer du secteur privé dans les thématiques d'actualité du secteur forêt notamment:

- La mise en œuvre du processus APV-FLEGT ;
- La révision des textes réglementaires (code forestier,);
- Les documents d'opérationnalisation et d'application du SVL.

L'atelier de restitution et de clôture du 13 décembre 2019, vise à présenter à l'ensemble des parties prenantes les résultats obtenus pendant la mise en œuvre dudit projet qui prend fin le 31 décembre 2019. Ledit atelier de s'est déroulé à Brazzaville, dans la salle de conférence du MEF.

## 2. OBJECTIFS(S)

---

Cet atelier de restitution avait pour objectif principal de présenter aux participants les résultats obtenus lors de la mise en œuvre du projet FAO et les perspectives.

## 3. DEROULEMENT DE L'ATELIER

---

L'atelier a été animé par Maylis BORELLI, coordinatrice adjointe des projets FLEGT REDD pour l'ATIBT, qui a joué le rôle de modératrice.

Pour débiter l'atelier le facilitateur Symphorien AZANTSA a prononcé un mot d'ouverture, en remerciant les participants pour leur présence. Il a salué la présence des organisations internationales qui accompagnent l'ATIBT Congo ainsi que du secteur privé. « Le choix du secteur privé n'est certainement pas dû au hasard. Comme vous le savez tous, il est au cœur de l'activité d'exploitation forestière et en tant que Facilitateur, la question de l'engagement de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'APV, est une préoccupation constante »

« Après 18 mois de mise en œuvre, cet atelier de restitution et de clôture qui nous rassemble, offre l'opportunité de revisiter le parcours et d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les résultats obtenus à travers la mise en œuvre de ce projet. »

Par la suite l'atelier se divise en quatre parties :

- Une session de présentations générales :
  - Présentation du point focal de l'APV FLEGT : Monsieur Adolph NGASSEMBO ;
  - Présentation du Référent FLEGT- Certification de l'ATIBT : Monsieur Alain TIOTSOP ;
- Une session spécifique sur la présentation des résultats du projet par le coordonnateur Monsieur Edouard KIBONGUI
- Une session d'échanges et discussions avec les parties prenantes du processus APV FLEGT en République du Congo.
- Une cérémonie de clôture.

### Présentation des contextes

La première présentation a mis un accent particulier sur le contexte et le niveau d'avancement de l'APV FLEGT au Congo. Les actions clefs ci-dessous ont été énumérées :

- L'APV FLEGT Congo a été signé en date du 17 mai 2010 à Bruxelles et elle rentrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013
- Développement du logiciel SIVL en avril 2015 et le premier test en novembre 2015 ;
- Date d'installation et mis en service du SIVL octobre 2019
- Validation de la stratégie de communication et de son plan d'action ;
- La validation des rapports d'audit au niveau du CCM ;
- Publication du rapport annuel Conjoint 2018
- L'élaboration de la loi forestière.

Le point focal a rappelé et expliqué les organes de mise en œuvre de l'APV FLEGT :

- Du Secrétariat Technique qui fait le suivi de la mise en œuvre de l'APV FLEGT ;
- De la Cellule de la Légalité Forestière et Traçabilité (CLFT), qui est responsable de la mise en œuvre du système de vérification de la légalité et contribue au suivi de la chaîne d'approvisionnement des bois.
- Du le Groupe de Travail Conjoint, composé des cadres du MEF ; de la société civile, de l'UE, du secteur privé et des PTF du Congo (en lien avec le FLEGT), c'est un outil de concertation qui accompagne la mise en œuvre de l'APV
- De l'Observateur Indépendant des Forêts (OIF) et Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE), qui sont constitués par la société civile dans le but de suivre le processus (i) Publier des informations fiables sur le secteur forestier du Congo, via des investigations ; (ii) Améliore la contribution des organisations de la société civile du Congo à la mise en œuvre de l'APV ;
- Du le Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT, qui est l'organe de haut niveau, qui assure entre autres, le suivi-évaluation de l'accord et la planification conjointe des actions à mener ;
- De l'Auditeur Indépendant du Système (AIS), qui évalue le Système de Vérification de Légalité.

La présentation du point focal APV FLEGT en annexe 1 de ce compte rendu.

### *Questions/réponses sur la présentation :*

- Monsieur Armand DIAMVINZA, représentant la société Afriwood/SFIB a demandé la clarification du sigle PTA ;
  - Monsieur SINDOUS TANGUY Exaucé, homologue à la société Asia Congo Industries, a souhaité obtenir des plus amples explications sur la différence entre l'OIF et le SNOIE.
- En réponse aux préoccupations formulées, le Point focal a précisé :
- PTA : Plan de Travail Annuel, constitue un document de planification annuel des activités à réaliser au cours de l'année civile.
  - Que le SNOIE fait l'observation externe et vient renforcer l'OI mandatée qui produit des rapports examinés et validés en Comité de Lecture, réunissant toutes les parties prenantes.

La deuxième présentation portait sur l'ATIBT Congo, le Référent FLEGT-Certification de l'ATIBT a exposé sur les six points suivants :

- Généralité sur l'ATIBT ;
- Axes stratégiques ATIBT ;
- Missions ATIBT ;
- Membres en Afrique ;
- ATIBT Congo ;
- Projets mis en œuvre par l'ATIBT Congo

Cette présentation est en annexe 2 de ce compte rendu.

### Résultats du projet

Pour la troisième présentation, le coordonnateur du projet a exposé les résultats accomplis tout au long du dit projet.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Partage et diffusion d'information sur le processus FLEGT au secteur privé (veilles informationnelle et réglementaire)
- Réalisation d'études et de concertations sur 3 textes réglementaires en lien avec le FLEGT (Plan d'aménagement simplifié, code forestier, procédure CLFT annulation et retrait du certificat de légalité)
- Sensibilisation au SIVL
- Publication d'articles en lien avec le FLEGT Congo dans la newsletter de l'ATIBT

La présentation est en annexe 3 de ce compte rendu.

### *Questions/réponses sur la présentation :*

- Le Directeur Général de la société Mokabi, Monsieur Pascal BERENGER, a pris la parole pour lever une incompréhension : le secteur privé s'est impliqué dans le projet pourquoi faire état d'un manque d'implication ? La présentation souhaitée exprimer que ce projet été né d'un manque d'implication organisé du secteur privé (en 2018) dans le processus de l'APV FLEGT et que ce projet avait justement eu pour objectif de structuré cette participation.

- Le deuxième intervenant a voulu savoir la suite donnée par le Gouvernement du principe du partage de production du bois inscrit dans l'avant-projet de loi portant code forestier.
- A cette question, il a été répondu que le processus de révision du Code forestier est en cours. L'ATIBT, dans le cadre de ce projet, pour renforcer le point de vue du secteur privé, a diligenté une étude fiscale, dont les résultats ont été présentés aux parlementaires la veille de cet atelier. Il ressort de cette étude : qu'il sera difficile d'appliquer le régime de partage de production en vigueur dans le secteur pétrolier à celui de la forêt.
  - La troisième intervention a continué sur le code forestier : (i) il a été mentionné le cas de l'UFA MISSA dans la Likouala (première expérience de partage de production non concluante), (ii) le manque de logistique public pour l'évacuation des bois (dans un cas de partage de production sur base de grume).
  - Le dernier intervenant est revenu sur les perspectives. Son souci était de connaître ce que l'ATIBT envisage de faire après ce projet FAO qui vient de se clôturer.
- La réponse à cette préoccupation a été renvoyée au dernier point consacré au partage d'expériences et discussions.

### Table ronde

Après la présentation des résultats obtenus dans la mise en œuvre du projet, la modératrice est passée sur le partage d'expérience et discussions. Pour cette rubrique, l'avis des parties prenantes a été sollicité, notamment dans l'appréciation du projet, les rôles d'un syndicat et l'avenir de la représentation du secteur privé du Congo. Prenant la parole tour à tour, les parties prenantes se sont exprimées de la manière suivante :

Pour la FAO, elle appui financièrement le processus APV FLEGT depuis son commencement dans divers pays membres notamment les organisations de la société civiles, les ONG. La collaboration avec l'ATIBT n'est pas la première de ce genre d'autant plus que cette structure a été créée par la volonté de la FAO. Elle est satisfaite des résultats obtenus dans la mise en œuvre du projet.

La délégation de l'UE, s'est intéressée à l'implication du secteur privé dans le processus APV FLEGT. Ce secteur est souvent absent des grands débats concernant l'APV FLEGT notamment lors des CCM alors que leurs contributions sont d'une importance capitale.

L'UE est satisfaite du travail de l'ATIBT mais qui ne peut pas venir en total substitution des organismes syndicaux : UNIBOIS et UNICONGO. Quid de la représentation syndicale du secteur privé en République du Congo ? Comment l'Union Européenne peut obtenir l'implication du secteur privé dans ce processus, sur qui s'appuyer pour avoir une représentation optimale du secteur ?

Pour le secteur privé, l'ATIBT a joué un rôle crucial de facilitation pour le secteur privé dans le cadre du FLEGT : (i) information sur le FLEGT et les grands événements (ii) recueil des préoccupations du secteur privé dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'APV FLEGT, (iii) recrute des experts pour accompagner le secteur privé dans la compréhension des textes en rigueur, (iv) faire remonter les revendications du secteur privé en fonction des actualités. Le secteur privé apprécie l'accompagnement de l'ATIBT tout particulièrement dans le cadre des activités de plaidoyer et de sensibilisation.

UNICONGO a mentionné que dorénavant la représentation de la commission forêt de ce syndicat serait assurée par IFO et Rougier, et promet une représentation pour chaque réunion importante du processus.

UNIBOIS n'avait pas de représentant officiel lors de cet atelier.

A noter que toutes les entreprises en République du Congo n'appartiennent pas forcément à un syndicat.

UNICONGO a fait remarquer que les parties prenantes sollicitent fortement l'implication du secteur forestier en mettant en avant le manque d'engagement des syndicats et des entreprises dans le processus mais que lorsque les entreprises ou syndicats s'investissent on ne prend pas en considération leurs remarques, ce qui entraîne à long terme une démotivation du secteur privé aux différentes démarches.

Les entreprises souhaitent des clarifications sur les modalités de mise en œuvre du partage de production, des passerelles entre le SIVL et leur outils internes, des phases de tests terrains des différents outils de l'APV FLEGT (puis une adaptation en fonction des résultats des tests) et une prise en compte des préoccupations du secteur privé dans les prises de décision.

L'administration forestière plaide pour la poursuite de l'action de l'ATIBT Congo particulièrement en matière de renforcement des capacités (formations autant pour l'administration que pour les entreprises), l'appui aux petites concessions forestières dans l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés, la poursuite du plaidoyer dans l'adoption du code forestier ainsi que l'élaboration de ses textes d'application et la sensibilisation aux SIVL avec la CLFT.

L'administration forestière ainsi que d'autres parties prenantes ont mis en évidence que les entreprises n'envoient pas les bons représentants lors des rencontres pluri-acteurs. En effet, on observe souvent la présence des homologues qui n'ont aucun pouvoir de décision et qui n'ont pas en tête la stratégie globale de l'entreprise. Ce qui illustre pour le MEF le manque d'implication des entreprises. En effet, il serait souhaitable que les représentants des entreprises lors de rencontre pluri-acteurs aient la capacité de s'exprimer pour l'entreprise dans les débats afin de faire avancer les prises de décision en lien avec les entreprises privées.

La modératrice Maylis BORELLI, a fait la synthèse des propositions des sujets évoqués par les participants pour 2020 : le Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) et Code Forestier (textes d'application).

#### 4. CEREMONIE DE CLOTURE

---

L'atelier de restitution de résultats du projet a été clôturé par des discours lus tour à tour par :

##### 1. La coordonnatrice adjointe de l'ATIBT

La coordonnatrice adjointe de l'ATIBT a remercié tous les participants d'avoir pris part à cet atelier de clôture du projet en question. Elle a remercié la République du Congo pour l'accueil chaleureux et pour la facilitation des activités de l'ATIBT Congo. Elle a remercié le MEF pour



son implication dans le projet et la mise à la disposition de cette salle de réunion. Elle a remercié le programme UE FAO FLEGT pour son appui financier. Sans oublier de remercier le secteur privé moteur de ce projet. La coordinatrice adjointe a rappelé que L'ATIBT a pour vocation d'accompagner le secteur privé forestier vers la légalité en s'assurant que les préoccupations et idées des entreprises soient prises en considération. L'ATIBT souhaite une exploitation forestière durable qui favorise le développement économie du Congo, préserve la biodiversité, respecte les populations locales et soit soutenable pour les entreprises.

## 2. Par le représentant de la FAO ;

Le chargé des projets et programme à la FAO, a remercié tous les participants, il a félicité l'ATIBT Congo pour les résultats qui viennent consolider et identifier les actions menées dans le cadre du processus de l'APV FLEGT en République du Congo. Il a rappelé que les forêts d'Afrique Centrale participent de manière conséquente à la richesse et à la santé des communautés au niveau sous régionale, régionale et mondiale, créant ainsi les opportunités pour le développement et l'amélioration de bien-être social. Ce projet a été un grand pas dans la prise des décisions participatives auprès du secteur privé pour accompagner l'APV FLEGT en République du Congo. Il a félicité le gouvernement de la République du Congo à travers le MEF fortement engagé dans la gestion durable de ressources forestières.

## 3. Le représentant du Ministère de l'Economie Forestière

Enfin, les travaux ont été clos par le Conseiller administratif et juridique de la ministre de l'Economie forestière, il a encouragé l'ATIBT qui a servi d'interface auprès des entreprises forestières et a terminé en disant que le MEF est très réjoui des résultats auxquels l'ATIBT Congo est parvenu et a promis qu'il sera le grand défenseur et rendra compte à qui de droit.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'atelier de clôture du projet FAO a été un évènement très important qui a rassemblé toutes les parties prenantes notamment le secteur privé, les bailleurs de fonds, les administrations impliquées dans le processus APV et la société civile. Cet atelier a été un espace d'échange d'expérience constructive. Toutes les parties prenantes ont recommandé à l'unanimité la reconduction du projet mis en œuvre par l'ATIBT Congo afin de répondre aux préoccupations soulevées plus haut.

Cet atelier a permis de faire remonter lors des différents échanges que les entreprises ne maîtrisent pas tous les mécanismes de l'APV FLEGT et beaucoup de sujets restent encore opaque pour eux. D'où la nécessité (i) de continuer la sensibilisation sur le SIVL mais aussi sur l'ensemble du processus, (ii) de faire comprendre aux entreprises l'importance d'impliquer les bons représentants afin que les entreprises prennent en compte l'APV FLEGT dans leur stratégie de développement.

Lors de cet atelier les parties prenantes ont mis en avant les sujets phares de l'année 2020 : (i) le nouveau texte de loi portant code forestier, (ii) le déploiement du SIVL, (iii) quid de la représentation syndicale du secteur privé (et quid de l'avi des entreprises non syndiquées), (iv) le besoin crucial de continuer à sensibiliser les entreprises, et notamment les dirigeants des entreprises, à l'APV FLEGT.

L'ATIBT est disposée à continuer son rôle de facilitation et de sensibilisation auprès des entreprises mais pour cela il lui faut trouver de nouveaux financements.

## 6. ANNEXES

---

1. *Présentation du Point Focal APV FLEGT*
2. *Présentation du Référent Certification de l'ATIBT Congo*
3. *Présentation de coordonnateur du projet*